

#### Données météorologiques

La semaine précédente est caractérisée par des conditions climatiques marquées, avec de très fortes chaleurs en début de semaine (jusqu'à 32 °C), accompagnées d'un fort taux d'ensoleillement sur l'ensemble de la région. Des événements pluvieux assez intenses ont suivi, accompagnés de rafales de vent parfois violentes (jusqu'à 100 km/h).

Ces vents peuvent provoquer parfois la chute de branches affaiblies en cette fin de saison estivale et accélérer la chute des feuilles. Soyez donc vigilent !

#### Mineuse du marronnier, dernier vol

Les populations de *Cameraria orchidella* sont actuellement dans la dernière période de vol, réalisant ainsi les pontes sur feuilles qui formeront le stock de larves pour l'hiver.

Les conditions climatiques très chaudes de la semaine dernière, l'avancée du stade des arbres (début d'automne) et les attaques de mineuses donnent lieu à des défoliations assez précoces et rapides des marronniers à cette saison, certains n'ayant déjà presque plus de feuilles. Maintenir les pièges pour adultes et commencer dès maintenant à ramasser les feuilles permet de limiter au maximum le stock de larves au pied des arbres.

#### Rosiers :

Les attaques de pucerons ont presque disparu à cette époque, relayées depuis quelques semaines par les attaques de maladies, habituelles à cette époque et favorisées par les conditions chaudes et humides du dernier mois.

Les plus grosses attaques sont dues à *Marsonnina rosae*, agent de la maladie de la tache noire. Cette maladie s'attaque d'abord aux feuilles les plus basses puis s'étend à l'ensemble du feuillage. Sur les sujets encore assez peu atteints, la suppression des premières feuilles présentant des symptômes permet de limiter la progression de la maladie.

On note également des attaques de rouille et d'oïdium, particulièrement sur les variétés sensibles et/ou installées dans des conditions humides (ombre, proximité d'eau).

Les rosiers maintenus dans des conditions de cultures optimales (alimentation ajustée, apport d'organismes phytostimulants) présentent une excellente résistance à l'attaque de maladies.



Attaque d'oïdium sur rosier.  
Source : FREDON Lorraine



Attaque de rouille sur rosier.  
Source : FREDON Lorraine

# BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL LORRAINE – ZNA

## BULLETIN N°11 – EDITION DU 01 SEPTEMBRE 2011

### Tous feuillus :

On constate encore quelques très faibles attaques de pucerons, notamment sur tilleuls et prunus d'ornement, sans gravité. Le seuil de sensibilité à la maladie du Black rot pour les marronniers est dépassé.

Quelques maladies foliaires vont commencer à faire leur apparition dans les semaines à venir (oïdium, maladie de la tache noire, etc.).

### Champignons lignivores, soyez vigilants !

Nous entrons dans une période propice au développement des fructifications des champignons lignivores sur sujets ligneux. Soyez donc particulièrement attentifs à ces fructifications (type de fructification, positionnement sur le sujet), qui sont de bons indicateurs de l'état sanitaire de l'arbre : les fructifications sont des moyens de détermination des champignons lignivores, qui peuvent représenter des dangers mécaniques sur la tenue du sujet.

### Arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires dans des lieux publics :

Un nouvel arrêté réglementant l'usage des pesticides dans les lieux publics est paru. Il introduit notamment les deux dispositions suivantes :

- Il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires dans l'enceinte d'un établissement scolaire, d'une crèche, d'une halte-garderie, d'un centre de loisir ou d'une aire de jeux pour enfants dans les parcs, jardins et espaces verts ouverts au public.
- Il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires à moins de 50 mètres du ou des bâtiments d'accueil ou d'hébergement d'un établissement de santé public ou privé, d'un établissement qui accueille ou héberge des personnes âgées ou handicapées, excepté au-delà de la limite de propriété foncière des lieux.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux produits phytosanitaires exempt de classement ou dont la classification comporte exclusivement une ou plusieurs phrases de risque suivantes : R50, R51, R52, R53, R54, R55, R56, R57, R58, R59 ou une ou plusieurs des mentions de danger suivantes : H400, H410, H411, H412, H413, EUH059.

Dans les parcs, jardins, espaces verts et terrains de sport et de loisirs ouverts au public cet arrêté réglemente également l'usage des produits classés explosifs, toxiques, très toxiques ou dont la classification comporte certaines phrases de risque ou mentions de dangers, afin que le public ne soit pas exposé à ces produits. D'autres dispositions concernant le signalement obligatoire et des restrictions d'accès à la zone traitée sont également précisées.

Pour plus de précision reportez-vous au texte intégral sur : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) ou [www.fredon-lorraine.com](http://www.fredon-lorraine.com) > Rubrique : BSV ZNA

**Ce bulletin est disponible sur le site internet de la CRAL [www.cra-lorraine.fr](http://www.cra-lorraine.fr) et le site de la DRAAF Lorraine [www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr)**

Action pilotée par le ministère en charge de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

Bulletin rédigé par la FREDON Lorraine et édité sous la responsabilité de la Chambre d'Agriculture de Lorraine, avec la participation de gestionnaires de parcs publics et privés, de serres municipales, de golf, de professionnels du paysage, de l'Arexhor Grand Est et le Sral Lorraine (DRAAF).

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles d'un réseau de sites suivis par ces partenaires : il donne une tendance de la situation sanitaire dans la région, mais celle-ci ne peut être transposée telle quelle. La Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les professionnels de la filière pour la protection de leurs végétaux.

Pour tous renseignements, contacter :

Elisabeth JODIN – Animatrice Filière Zone Non Agricoles – FREDON Lorraine – 03.83.33.86.70